



5537-ANHEE, le 27 juin 2011

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 21 juin 2011. Annexe à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 05 avril 2007, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 04 juillet prochain : **après le point n° 9 en séance publique :**

à la demande de Mme V. GILLES, Conseillère Communale :

- **maison Artisanat Marecret**
- **élevages industriels**
- **Etincelles de la qualité**
- **primes prairies fleuries**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 04 juillet 2011.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE

